



L'exercice de la Tutelle dans une maison salésienne

1 - Définition de la Tutelle

De façon générale, la Tutelle est un accompagnement ecclésial, qui garantit le caractère « propre » de la Maison salésienne, de façon institutionnelle, en reliant d'une part, Eglise et Etablissement et d'autre part, Evangile et Projet Educatif.

Ce caractère « propre » présente, pour nous, salésiens, salésiennes, deux dimensions :

- La dimension « catholique » pour laquelle l'Etablissement, appelée « Maison » dans la tradition salésienne, propose un sens chrétien de l'homme au cœur même de l'acte éducatif et à travers toutes ses structures.
- La dimension « salésienne » pour laquelle la « Maison » propose la mise en œuvre d'une pédagogie et d'une spiritualité inspirées de Don Bosco et exprimées dans le Projet Educatif Pastoral Salésien (PEPS)

Dans les provinces salésiennes, l'Autorité de Tutelle est la Provinciale pour les Maisons de la Province des Salésiennes et le Provincial pour les Maisons de la Province des Salésiens. Ils sont assistés par un Conseil de Tutelle commun aux deux congrégations. Pour les aider dans leur mission, les Provinciaux nomment des « délégués à la Tutelle ».

2 - Exercice de la Tutelle dans les Provinces Salésiennes de France

La Tutelle, service évangélique et administratif, s'exerce par différentes activités que l'Autorité de Tutelle accomplit ou délègue à un responsable particulier :

- ❖ L'approbation du projet éducatif pastoral de la Maison et sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation au fil des années, selon un triple retentissement :
 - sur la transmission des savoirs qui doivent tenir compte de toutes les dimensions de la personne humaine
 - sur le fonctionnement de la maison qui, faisant place à tous les partenaires de la communauté éducative, doit témoigner, de façon spécifique, du souci évangélique des « pauvres »
 - sur la proposition explicite de la foi chrétienne par l'enseignement, la vie sacramentelle et le témoignage, dans le respect des consciences et diverses religions.
- ❖ La nomination du Directeur par une « Lettre de Mission », mais aussi son accompagnement, son soutien, sa formation, l'évaluation de son travail et, éventuellement, le retrait de sa mission.
- ❖ La présence aux réunions de l'organisme de gestion et le suivi de la gestion de l'établissement. L'Autorité de tutelle ou son « délégué » étant ordinairement membre de droit de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration.
- ❖ L'accord écrit pour les actes de gestion « extraordinaires » (cf. Code de Droit Canonique)
- ❖ L'accompagnement, en lien avec le Chef d'établissement, des équipes de direction et des équipes éducatives, au plan local ou « provincial »

- ❖ La Visite de Tutelle de la Maison, par une équipe de visiteurs constituée par le Conseil de Tutelle. Cette visite se fait en accord avec le Chef d'établissement sur un objectif proposé par ce dernier et son Conseil de Direction.
- ❖ La visite par le (la) Provincial(e) - ou éventuellement son représentant - de la communauté religieuse locale, quand elle est présente dans la Maison.
- ❖ L'accompagnement de la Maison par différentes réunions :
 - des Chefs d'établissement, ordinairement deux fois par an.
 - de l'Assemblée Générale de l'Association Maisons Don Bosco (pour les Chefs d'Etablissement et les Présidents d'OGEC et les conseillers provinciaux)
 - des adjoints et animateurs de pastorale, des éducateurs, des cadres etc. ...
 - des Conseils de direction ;
 - des Conseils d'administration ;
 - des Parents d'élèves
- ❖ La formation à la pédagogie et à la pastorale salésiennes :
 - sur le plan local ou régional, lors de certaines journées pédagogiques ;
 - sur le plan national, lors de sessions de formation proposées par le Service Formation des Maisons Don Bosco, en particulier les Fondements à la Salésianité.
- ❖ La diffusion d'outils pédagogiques et de livres sur la pédagogie et la pastorale salésiennes.

La Tutelle porte aussi le souci de faire vivre une vraie liberté au sein de l'établissement. Elle veille à ce que chaque « partenaire » assume sa tâche, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent, sans empiéter sur celles d'autrui. Elle porte attention sur la manière dont les personnes travaillent ensemble dans le respect des différences.

Exprimant le lien institutionnel entre la Maison et l'Eglise, la Tutelle a le souci que la Maison salésienne vive une réelle ouverture aux autres établissements, aux diocèses, aux mouvements et services d'Eglise et aux paroisses du secteur. Enfin elle doit veiller au bon équilibre entre une autonomie nécessaire de la Maison et une recherche d'unité diocésaine, exprimée par les orientations pédagogiques et pastorales du CODIEC.

Septembre 2018